

TARIFICATION RELATIVE AU SERVICE DE GARDE MUNICIPAL À L'ÉCOLE DU CHÊNE



Prix du service de garde municipal à l'école Du chêne

Fréquentation clientèle régulière

1. Inscription mensuelle et paiement obligatoire avant la date mentionnée dans les courriels.
2. Pour le mois d'août, le paiement se fera avant le 1er septembre en incluant les journées de classe de la fin août.

3. Pour le mois de janvier, l'inscription se fera à la dernière semaine de classe du mois de décembre et le paiement, au premier jour de classe du mois de janvier.
4. Le service de garde municipal est ouvert le matin 6h45 à 7h40 et le soir de 15h15 à 18h00.

Période / Prix Matin 3.50\$

Soir 7.50\$

Fréquentation clientèle occasionnelle

1. Inscription non-obligatoire mais le parent devra vérifier s'il y aura présence de l'éducatrice à la période du matin où il a prévu y envoyer son enfant. Il est important de mentionner que si, un matin, il n'y a pas d'inscriptions d'élèves réguliers, le service de garde ne sera pas dispensé de 6h45 à 7h40.
2. Le paiement pour le service de garde occasionnel est payable au moment où le parent viendra récupérer son enfant.
3. Le service de garde municipal est ouvert le matin 6h45 à 7h40 et le soir de 15h15 à 18h00.

Période / Prix Matin 5.00\$

Soir 9.00\$

Fréquentation clientèle à besoins particuliers

1. Pour les parents qui ont un enfant avec des besoins particuliers, un encadrement en classe ou un diagnostic nécessitant de l'aide, le protocole de fonctionnement devra être discuté et défini avec la Direction générale de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière et ensuite approuvé par résolution au conseil municipal.

Tarif lié au retard de fin de journée

Le service de garde municipal se termine à 18h00. Tout retard sera facturé aux parents à compter de 18h00, au coût de 1,00\$ la minute.